



NIVEAU DE DIFFUSION		
CONTROLE		2
INTERNE	X	3
LIBRE		4



Affaire suivie par M. Monsieur MARBOUTY
(1) 47 21 95 86
Téléphone :
Poste :

Nanterre, le 22 JUIN 1992

Réf. : 1974/NA/DECT/EXP/RM

112+113

Messieurs les Responsables Commutation

INITIATIVE
NUMERO... 3h.19

OBJET : Ouverture nationale des AB 07 et 09 GSM pour le 26 juin 1992

Je vous prie de trouver ci-joint un courrier de la Direction Générale concernant l'ouverture des AB 07 et 09 GSM, ainsi que les modes opératoires permettant la création de ces indicatifs pour tous les systèmes de commutation. Ces dispositions sont à mettre en oeuvre pour le 26 juin 1992 à 8H00.

Vous voudrez bien vous assurer de l'application de ce courrier et me faire parvenir un compte-rendu d'exécution pour le 27 juin 1992 à 12H par télécopie (47 21 99 73).

LE RESPONSABLE DU DEPARTEMENT
EXPLOITATION-COMMUTATION-TRAFIC

H. JEANNEY

N° JEANNEY	
Sauve	Action
REPR. ECT	
SECR. ECT	
TOSSE	
C.E.T	
MT 25	X
SIT NAN	
11 F	X
GTA-PAVI	
SIT LON	
GERC	



DIRECTION GÉNÉRALE

FT.DPR/STEP/OST/SPGR/92.1065/0B et FT.DPR/SCES/OCIDAC/C42/MP/92/624



Affaire suivie par Mlle Odile BENKEMOUN et Mr Michel PICARD

Téléphone (1) 44 44 10 74 et 74 27 44 19

L'Isle d'Abeau le 16 juin 1992

3h.19

Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux

**à l'attention des Responsables de l'Exploitation Technique
à l'attention des Groupes de Soutien Régionaux**

Mesdames et Messieurs les Directeurs Opérationnels

à l'attention des Responsables de l'Exploitation Technique

Messieurs le Directeur du Réseau National

OBJET : Ouverture Nationale des AB 07 et 09 GSM pour le 26 juin 1992

Le nouveau service radiotéléphone cellulaire numérique GSM sera commercialisé le 1er Juillet 1992.

Deux opérateurs GSM seront en concurrence : FRANCE TELECOM pour le GSM nommé GSM F1 et SFR pour le GSM nommé GSM F2. Les abonnés du GSM F1 seront numérotés dans l'AB=07, ceux du GSM F2 dans l'AB=09.

Vous voudrez bien trouver ci-après les modes opératoires permettant la création des analyses des AB=07 et 09.

Les paramètres de taxation, groupe de facturation, profondeur d'analyse et restrictions d'accès des AB 07 et 09 qui ont été mis en place lors de l'ouverture expérimentale de l'AB07 en décembre 1991 sont modifiés.

Les paramètres à utiliser sont les suivants :

- taxation à 1 UT toutes les 8 secondes du lundi au vendredi de 8h00 à 21h30 et le samedi de 8h00 à 13h30 (tarifs rouge et blanc).
- taxation à 1 UT toutes les 15 secondes du lundi au vendredi de 21h30 à 8h00 et du samedi 13h30 au lundi 8h00 (tarifs bleu et bleu nuit).
- Groupe de Facturation GFD0
- interdits aux abonnés SR1, SR2, SR5, SR6

.../...

FRANCE TELECOM - DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION DE LA PRODUCTION - SERVICE CENTRAL DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET DU SOUTIEN
ORGANISME CENTRAL POUR LES INSTALLATIONS, LA DOCUMENTATION ET L'ASSISTANCE EN COMMUTATION
MAT - Parc d'Affaires de Saint-Hubert - BP 424 - 38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex - Tél. : 74.27.44.44 - Téléx : 370 085 - Télécopie : 74.27.09.11 - Carte STX10 74.27.04.37
Siège Social : 6, Place d'ALLERAY - 75505 PARIS Cédex 15 - RCS PARIS B 380 129 866

- interdits aux abonnés Transcom et aux accès Numéris CCBT avec renvoi sur le film des Restreints.

Un télex concernant cette mise en service référencé FT/DPR/STEP/OST/GRSO/92.1092/OB-PC a été envoyé par STEP/OST le 10 Juin 1992.

Ce télex précise les règles d'acheminement à utiliser.

La liste des modes opératoires est la suivante :

11F	FT.DPR.92M0220	(NAA727) éd1 du 18/05/92
E10N1	FT.DPR.92M0276	(NAA1107) éd1 de 06/92
E10B3	FT.DPR.92M0280	éd1 du 10/06/92
MT25	FT.DPR.92M0278	éd1 du 12/06/92
AXE	FT.DPR.92M0282	(NAA844) éd1 du 09/06/92
AXE10	FT.DPR.92M0283	(NAA868) éd1 du 09/06/92
E10N3		(NAA388 - NAA388bis)
XBAR	FT.DPR.92M0275	éd1 du 22/05/92

Remarque importante : Les AB=07 et 09 seront créées au départ de la province, avec le code d'accès a3 en MF et avec le paramètre AC=2 et Z=9 en code 7 et au départ de l'Ile de France, avec le code d'accès a2 en MF et le paramètre AC=2 et Z=9 en code 7.

Les modes opératoires E10N3 ainsi que la disquette associée permettant l'introduction de la PE 35 (PE 36 Pays de Loire, PE 2 au P9) vous ont été envoyé directement par le GSN E10N3.

Toutes ces dispositions devront être effectives le 26 Juin 1992 à 8h00.

Un compte rendu d'exécution devra être retourner par chaque DR/DO à la DPR/STEP/OST télex 202659 - Télécopie (1) 45-66-92-87 pour le 28 juin au plus tard.

**Le Chef du Groupement Assistance
et Gestion Technique en Commutation**



Pierre MULLER

DUD

22 JUIN 1992

*
CPEAUB 235916F
174 1455
SSAM XX 215161F

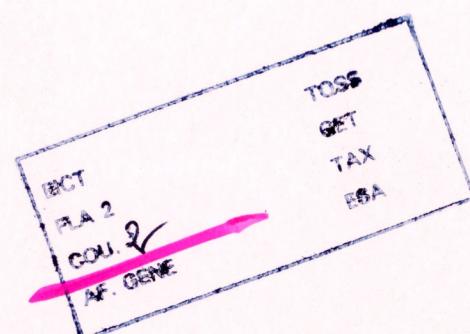
112

ZCZC MJR451 174 1255GMT DJF735 174 1112GMT DJF735
QN ZBPQCERG ZCPPEVRY ZBPQBAGN

.DRTVAU
:X42203484+
:X42280388+
:X42640809+
:X42204548+
:X42206215+
:X42235923+
:X42680319+
:X42270764+
:X42694070+
:ACC

REF DJF735 174 1112 .DRTVAU
RRUN /ZBPQCERG /ZCPPEVRY /ZBPQBAGN XAA008

CCCC



DIRECTION REGIONALE ILE DE FRANCE
DIRECTION DU RESEAU - SERVICE DU GREXT A ARCEUIL

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS OPERATIONNELS DE LA DRIF
MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DU RESEAU NATIONAL DE PARIS
MESSIEURS LES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT ET CHEFS DE CENTRE DES
CPE, CPRR ET CERR DE LA DRIF
MESSIEURS LES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT DES CPRI ET CERI DE LA DORN

REF. : 92712/IND 101/R/R/EXT/427
AFFAIRE SUIVIE PAR: M. WILLOCQ
TEL.: (1)49 85 66 60

OBJET: MISE EN SERVICE DE LA RADIO TELEPHONIE CELLULAIRE
NUMERIQUE FT - CREATION DES AB PQ 07 01 - 07 61 - 07 30
MODIFICATION DE LA TAXATION DU 07 20 ET 07 10

LA RADIO TELEPHONIE CELLULAIRE NUMERIQUE FT ETANT COMMERCIALISEE
A COMPTER DU 1ER JUILLET 1992, LES INDICATIFS DESSERVANT CE SERVICE
SERONT OUVERTS LE 26 JUIN 1992 A 8 HEURES

=====

LE TABLEAU CI-DESSOUS RESUME L'AFFECTATION DES AB PQ

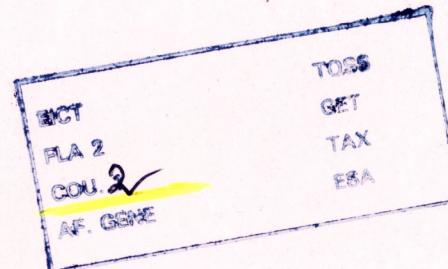
#	UCA	#	AB PQ	#
#	MNA2	#	07 61	#
#	MNA3	#	07 20	#
#	MNA3	#	07 01	#
#	TRU5	#	07 10	#
#	LYON AXE	#	07 30	#

*
CPEAUB 235916F
176 1407
SSAM XX 215161F

24 JUIN 1992

ZCZC MJR644 176 1208GMT DJF872 176 0852GMT DJF872
QN ZBPQCERG ZCPEEVRY ZBPQBAGN
.DRTVAU
:X42263813+
:X42699730+
:ACC
REF DJF872 176 0852 .DRTVAU
RRUN /ZBPQCERG /ZCPEEVRY /ZBPQBAGN XAA264

(112) bis



CCCC

DIRECTION REGIONALE ILE DE FRANCE
DIRECTION DU RESEAU - SERVICE DU GREXT A ARCEUIL

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS OPERATIONNELS DE LA DRIF
MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DU RESEAU NATIONAL DE PARIS
MESSIEURS LES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT ET CHEFS DE CENTRE DES
CPE, CPRR ET CERR DE LA DRIF
MESSIEURS LES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT DES CPRI ET CERI DE LA DORN

REF. : 92725/IND 101 BIS/R/R/EXT/427
92726/IND 102 BIS/R/R/EXR/427

AFFAIRE SUIVIE PAR: M. WILLOCQ

TEL.: (1)49 85 66 60

OBJET : MISE EN SERVICE DE LA RADIO TELEPHONIE CELLULAIRE

REF : 92712.IND 101.R.R.EXT.427

REF : 92713.IND.102.R.R.EXT.427

1 - RECTIFICATIFS

=====

DANS LA NOTE IND 101

- DANS L'OBJET

LIRE CREATION DES AB PQ 07 01, 07 61, 07 30 ET NON

=====

07 01, 07 61, ET 07 10

- DANS LE PARAGRAPHE 4 - NUMEROS D'ACHEMINEMENT, AJOUTER

: AB PQ : NO D'ACH. : -----

07 30 : 165 : -----

DANS LA NOTE IND 102

- AU PARAGRAPHE 1-2, LIRE ACHEMINEMENT DES AB PQ 09 11 ET 09 41

=====

(ANJ4) ET NON 09 51, ET 09 61

=====